

A_2023_68
ARRETE PORTANT REVALORISATION
DE MADAME CROIZARD CELINE
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Le Maire de la COMMUNE D'AUSSAC VADALLE,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 modifié relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié avec effet du 01/01/2017 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Considérant que Madame CROIZARD Céline est Adjoint administratif territorial au 7ème échelon, IB. 381 (IM.361), relevant de l'échelle C1,

Considérant qu'il convient donc de revaloriser Madame CROIZARD Céline à compter du 01/07/2023,

ARRETE

Article 1 : La situation de Madame CROIZARD Céline est modifiée comme suit à compter du 01/07/2023 :

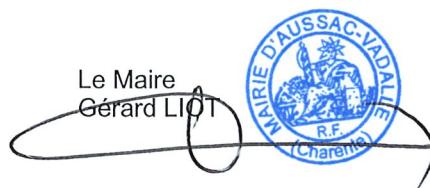
Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 09/02/2023 Adjoint administratif territorial	A compter du 01/07/2023 Adjoint administratif territorial
7ème échelon	7ème échelon
Indice Brut : 381	Indice Brut : 381
Indice Majoré : 361	Indice Majoré : 367
Echelle C1	Echelle C1

Article 2 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'agent.

Copie adressée :

- au Président du Centre de Gestion Charente
- au Comptable de la collectivité

Fait à Aussac-Vadalle, le 18 juillet 2023



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Notification faite le
Signature de l'agent :

27 juillet 2023

